



INTERCOMMUNALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT s.c.r.l.

Chemin de l'Eau Vive, 1 - 7503 FROYENNES
Tél. 069 84 59 88
Fax 069 84 51 16
E-mail : info@ipalle.be - Site internet : www.ipalle.be

15 MAI 2020

Froyennes, le

Monsieur Patrick MELIS
Directeur Général Provincial
Rue Verte 13

7000 MONS

RECOMMANDEE

V/lettre du	N/lettre du	N/réf.	Date
		AG 25.06.20 - PW/ND/2020.002	13/05/2020

Monsieur le Directeur Général Provincial,

Objet : Assemblée Générale Ordinaire - Jeudi 25 juin 2020 - 9h30

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra **le jeudi 25 juin 2020 à 9h30** et qui aura à son ordre du jour :

1. Approbation du rapport de développement durable 2019
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2019 de la SCRL IPALLE :
 - 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 2.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 2.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019 de la SCRL IPALLE :
 - 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 3.4 Approbation des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat
4. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD)
5. Fixation des montants des jetons de présence et émoluments des administrateurs
6. Modifications statutaires
7. Décharge aux administrateurs
8. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises)

Un projet de délibération est joint en annexe de la présente. Les notes sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.ipalle.be/ag-associes/> (mot de passe : Ag7500Ipalle). Des présentations vidéo sont en accès libre sur <https://www.ipalle.be/ag-videos/>.

Compte tenu de la situation actuelle de crise Covid, l'Assemblée Générale se tiendra conformément aux dispositions de l'arrêté royal n°4 du 20 avril 2020 et à l'arrêté du Gouvernement Wallon n°32 de pouvoirs spéciaux du 30 avril 2020 par l'octroi d'un mandat impératif. Ainsi, conformément aux dispositions légales susmentionnées, les associés sont invités à voter par correspondance préalablement à l'Assemblée Générale ; et ce en vue de pouvoir assurer le respect des règles de distanciation sociale.

.../...

Il est rappelé que les dispositions de l'article 6 § 4 de l'AGW n°32 prévoient que « Si le conseil provincial ne souhaite pas être physiquement représenté, il transmet ses délibérations sans délai à la structure, laquelle en tient compte pour ce qui est de l'expression des votes mais également pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote. »

Un formulaire de vote à distance est joint à la présente. Celui-ci doit être transmis à l'adresse direction@ipalle.be pour le 24 juin 2020 au plus tard.

Les conseillers provinciaux ayant des questions sur les points de l'ordre du jour sont invités à poser celles-ci via la même adresse-mail.

Compte tenu de la crise Covid rencontrée, la séance de l'Assemblée Générale ne sera exceptionnellement pas ouverte physiquement au public dans la mesure où ceci rendrait impossible le respect des règles de distanciation sociale. Ainsi, en vue d'assurer la publicité de la séance de l'assemblée générale aux citoyens, les vidéos de présentation des points inscrits à l'ordre du jour sont également mises à disposition de ceux-ci sur le site internet de l'intercommunale. Les citoyens ont la possibilité de poser leurs questions éventuelles pour le 23 juin au plus tard à l'adresse-mail mentionnée ci-avant.

Les réponses à l'ensemble des questions reçues seront disponibles pour les conseillers communaux et l'ensemble des citoyens via une FAQ reprise sur le site internet de l'intercommunale.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu des dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il vous appartient d'afficher la présente convocation et son ordre du jour dans les 48 heures de leur réception.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général Provincial, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre WACQUIER
Président

